RASED, MODE D'EMPLOI

Catherine Jordi, I.A. IPR Valbonne

Sommaire

1. **Références des textes officiels sur les RASED, les CLIS et les SEGPA.**
2. **Difficultés et échecs scolaires : les niveaux de prise en charge.**
3. **Que faire dans le cadre de la scolarité normale ?**
4. **Les acteurs et le fonctionnement du RASED.**
   Annexes : Formulaires et fiches introduites en 4
5. **Le RASED de la circonscription de Valbonne (composition / besoins / circulation de l'information).**
   Annexe : fiche introduite en 5
6. **Les CLIS.**
7. **Sigles utilisés en AIS**
8. **Bibliographie.**
9. **Annexes :**
   - Projets individuels d'intégration des enfants handicapés
   - Procédure de saisine des commissions de l'éducation spéciale
   - Procédure en vue d'une prise en charge des enfants et adolescents en difficulté

1 - Références des textes officiels sur les RASED, les CLIS et les SEGPA

Afin d'organiser au mieux l'aide à apporter aux élèves en difficulté ou handicapés, les équipes pédagogiques doivent impérativement connaître les textes mentionnés ci-après; à cet effet, ils seront reproduits et conservés dans un classeur accessible à tous les enseignants; leur lecture attentive est un préalable indispensable à toute mise en place d'un travail de réseaux.

- Circulaire n° 90-082 du 10 avril 1990 (B.O. n° 16 du 19-4-90) : Mise en place et organisation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
- Circulaire n°90-083 du 10 avril 1990 (B.O. n° 16 du 19-4-90) : Missions des psychologues scolaires.
- Circulaire n°91-302 du 18 novembre 1991 (B.O. n°3 du 16-1-92) : Intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés.
- Circulaire n°91-304 du 18 novembre 1991 (B.O. n°3 du 16-1-92) : Scolarisation des enfants handicapés à l'école primaire. Classes d'intégration scolaire (CLIS).
- Circulaire n°96-167 du 20 juin 1996 (B.O. n°26 du 27-6-96) : Enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré.

2 - Difficultés et échec scolaire : les niveaux de prise en charge

Le croquis ci-dessous permet de visualiser ces différents niveaux ; il distingue trois zones : celle de la scolarité normale, celle de la difficulté scolaire persistante et celle de l'échec scolaire et du handicap.

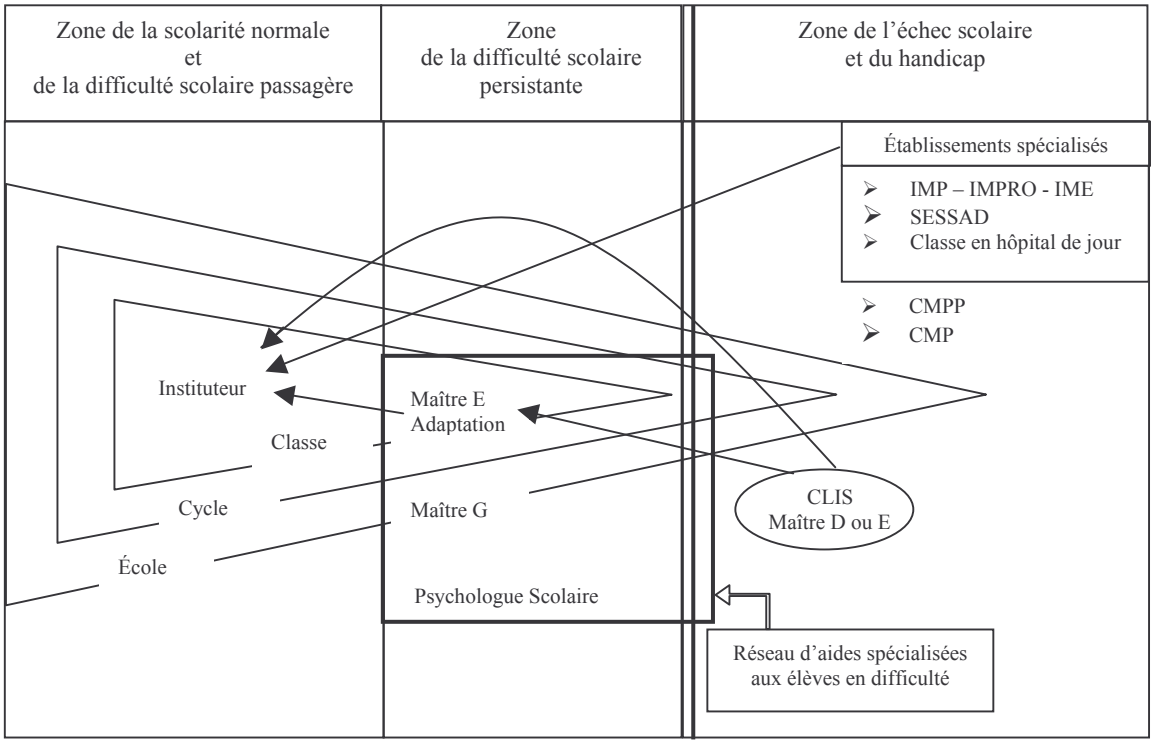

● **Zone de la scolarité normale :** grâce à une pédagogie de cycles, la difficulté scolaire légère est prise en charge dans la classe sur la base d'une évaluation formative suivie (outil à utiliser : le profil des acquisitions des élèves) et des actions de remédiation qu'elle permet à l'enseignant d'engager, tout au long des apprentissages, selon les principes d'une différenciation pédagogique.

● **Zone de la difficulté scolaire persistante :** face à des difficultés persistantes et ***qui ont résisté aux actions diverses engagées par le biais d'une pédagogie différenciée,*** l'enseignant peut demander l'intervention du RASED ; cette dernière est momentanée et régulée par un projet. Elle permet le maintien de l'élève en difficulté dans sa classe d'origine.

● **Zone du handicap** : devant des difficultés plus lourdes, la structure CLIS permet la scolarisation de l'élève au sein de l'Éducation Nationale, mais il ne s'agit plus alors d'une classe ordinaire. Quant à la démarche d'intégration (pour les modalités de l'intégration, consulter le dossier joint à la note de circonscription n°2), elle part d'un établissement spécialisé en direction de l'école où l'enfant handicapé est accueilli en classe ordinaire ou en CLIS, sur la base d'un projet qui régule objectifs visés et temps d'intégration.

3 - Que faire dans le cadre de la scolarité normale ?

Les élèves en difficulté, qui sont-ils ?

La population scolaire est généralement très hétérogène ; les enfants, outre leurs propres dispositions personnelles, se trouvent, en effet, dans leurs familles au centre d'un ensemble relationnel complexe qui conditionne leur attitude plus ou moins positive face aux apprentissages scolaires.
Les différences auxquelles l'enseignant aura à faire face peuvent donc être :

- des différences de maturité intellectuelle,
- des différences de maturation psychomotrice,
- des divergences dans les directions socioculturelles induites par le milieu dont est issu l'élève; ces divergences peuvent entraîner ***des formes variées de non-adhésion au cognitif***,
- des différences liées à l'incapacité de gérer un "mal vécu", ce dernier entraîne frustration, sentiment d'infériorité ou anxiété. Les enfants souffrent alors d'agressivité, d'instabilité ou, à l'opposé, de repli sur soi.

Comment répondre à leurs besoins ?

Comment, face à cette hétérogénéité, favoriser les apprentissages de ces élèves en tenant compte de leurs potentialités non utilisées, de leurs besoins relationnels et de leurs attitudes d'opposition ?
En classe ordinaire, la réponse souhaitable dans le cadre d'une pédagogie de cycles, est de ***partir des indications apportées par une évaluation formative suivie pour mettre en place des actions de remédiation ciblées dans le cadre d'une différenciation pédagogique*** ; il importe donc, en premier lieu, de repérer avec précision la difficulté et d'y porter remède rapidement, avant qu'elle ne se soit aggravée. C'est ce repérage régulier que permet le profil des acquisitions de la classe renseigné par périodes de six semaines en usage dans la circonscription.

Conjointement, les réponses apportées doivent tenir compte de la nature, mais également du degré de gravité des difficultés rencontrées, afin d'adapter la stratégie de soutien aux besoins réels des élèves concernés. Plusieurs niveaux d'intervention sont donc envisageables dans la zone de la difficulté légère :

- l'enfant n'a pas de problèmes personnels et ses bases scolaires sont assez solidement construites; le rattrapage de type soutien scolaire peut donc être suffisant. L'enseignant doit, dans ce cas, repérer et réparer les chaînons manquants dans l'acquisition et redonner confiance ***par un tutorat individualisé***.

- Par contre, ***la pédagogie de l'échange*** est nécessaire pour les enfants qui ne parviennent ni à analyser, ni à dépasser leurs modes spécifiques d'approche inadaptée d'un connaissance donnée. Il faut les aider tout à la fois à ***prendre conscience de leurs démarches et les ouvrir vers d'autres procédures***. L'échange au sein de petits groupes et la mise en place de conflits socio-cognitifs peuvent valablement les faire évoluer.

- Enfin, certains enfants vivent dans un milieu difficile (foyer séparé, maladie, décès, chômage, etc.); ils doivent assumer une identité minoritaire et arrivent à l'école avec une

image d'eux-mêmes dégradée, un sentiment généralisé d'échec qui s'interposent entre eux et le cognitif. Dans ce dernier cas, le rattrapage scolaire peut ne pas suffire; il est parfois nécessaire de passer par ***la remotivation et la réhabilitation du moi***. Les cas les plus graves peuvent même ne pas trouver de solution suffisante et adaptée dans la classe ordinaire; on quitte alors la zone de la difficulté scolaire passagère pour toucher à celle de la difficulté persistante. L'aide de spécialistes s'avère alors nécessaire : RASED, CLIS, équipe de SESSAD.

En définitive, une fois repérée la compétence déficitaire, l'action de soutien ne saurait se réduire à répéter ce qui a déjà été fait. Elle consiste, au contraire à ***faire varier suffisamment les situations d'apprentissage pour que l'élève puisse construire sa personnalité cognitive***, c'est-à-dire parvienne à mieux maîtriser les démarches qui lui seront les plus utiles dans une situation donnée. C'est ainsi qu'il saura peu à peu gérer les écarts entre sa manière spontanée de travailler et les contraintes imposées par la situation pédagogique dans laquelle il se trouve. En conséquence, c'est prioritairement vers ***un travail de métacognition***, entendons par là vers une prise de conscience de leur propre façon d'intégrer des connaissances qu'il convient d'engager les élèves en difficulté légère.

Sur quoi faire porter la différenciation pédagogique ?

Pour mettre en place des remédiations efficaces, il est donc nécessaire de s'inscrire dans le cadre d'une pédagogie différenciée; cette différenciation peut porter sur :

- **La différenciation des processus** : Le même objectif peut être travaillé selon des pratiques diversifiées qui toucheront à l'organisation (travail autonome, auto-évaluation, travail de groupe, pédagogie du projet, contrat...) ou aux supports et aux outils (textes, documents iconographiques et audiovisuels, informatique, journaux, sorties, etc.).

- **La différenciation des contenus** : En fonction de leurs besoins, les élèves travaillent sur des contenus différents qui sont définis en termes d'objectifs cognitifs et/ou méthodologiques et/ou comportementaux. Ceux-ci, choisis dans le noyau d'objectifs inventoriés par l'équipe pédagogique ou par l'enseignant, sont considérés comme les étapes supplémentaires nécessaires pour que certains élèves atteignent le niveau exigé par l'évaluation.

- **La différenciation des structures** : Les élèves peuvent travailler dans des groupes différents, en fonction de l'objectif poursuivi par l'enseignant (groupe de besoins pour travailler une sous-compétence supplémentaire, groupe hétérogène pour favoriser le conflit socio-cognitif). Il est également possible de répartir les élèves dans des structures différentes de la classe. Ce dispositif leur permet de connaître d'autres types de regroupements, d'autres lieux, d'autres animateurs, provoquant ainsi de nouvelles interactions sociales et des réactions constructives face à l'apprentissage demandé.

Et dans quel esprit la mettre en oeuvre ?

La différenciation pédagogique n'a de sens que vécue dans un climat de classe gratifiant pour les élèves et respectueux de leurs besoins d'échange et d'autonomie. Pour y parvenir, quatre grands objectifs doivent être visés :

- **Améliorer la relation enseignant/enseigné** : Les émotions positives (la confiance, le plaisir, la sécurité) déclenchent la motivation, sans laquelle nul apprentissage ne peut s'effectuer, et facilitent le traitement et la mémorisation des informations. Cependant, les

élèves en difficulté perturbent souvent l'établissement ou le maintien d'un bon climat relationnel dans la classe; ils ne s'intéressent pas au savoir, car le savoir n'a pas grand sens pour eux. C'est donc à l'enseignant de leur faire comprendre que le savoir peut leur permettre d'obtenir du pouvoir, de valoriser leur image de soi, de réaliser leurs projets. Il est conjointement nécessaire que l'enseignant fasse bouger la perception qu'il a de l'élève en difficulté pour que, par ricochet, celui-ci le sentant, fasse à son tour bouger son rapport à lui-même, à la classe, au savoir.

● **Faire évoluer la relation avec les parents** : L'adhésion des parents aux actions d'aide entreprises auprès de leurs enfants est nécessaire à leur réussite; elle s'obtient non en s'adressant à eux de façon négative, mais en essayant de les intéresser aux possibilités de réussite de l'élève, en le "positivant". Conjointement, il est nécessaire de bien indiquer jusqu'où peut aller l'aide de l'école et les limites de son action.

● **Favoriser l'interaction sociale** : Pour qu'un apprentissage puisse se réaliser, nous avons vu qu'il était nécessaire que l'élève fasse évoluer ses propres représentations (modes d'explication du monde, démarches ordinairement mises en oeuvre pour résoudre un problème, etc.). Le conflit socio-cognitif, c'est-à-dire l'affrontement de ses représentations avec celles de ses camarades, provoque une décentration qui pousse l'apprenant à réorganiser une ancienne représentation pour intégrer des éléments d'une nouvelle représentation ; mais il ne peut se mettre en place sans un climat d'échanges et d'écoute dans la classe.

● **Apprendre à devenir autonome** : Favoriser l'épanouissement de l'imagination et de la créativité facilite la compréhension. Pour cela, les élèves ont besoin d'un cadre sécurisant, mais aussi de champs de liberté où ils ont le droit de choisir, de décider, d'innover, de prendre de vraies responsabilités.

4 - Les acteurs et le fonctionnement du RASED

Le RASED est un ensemble de personnes spécialisées appelées à travailler ensemble, selon des missions différentes. **Il intervient quand la difficulté persiste et résiste aux actions de remédiation entreprises par l'enseignant.**

Les acteurs du RASED

LE PSYCHOLOGUE DU RASED

Il doit :

- apporter sa contribution à :
- l'analyse du problème de l'élève en difficulté,
- l'élaboration des propositions d'aide,
- l'évaluation du changement,
- améliorer la communication entre enfants, parents et enseignants, permettre la collaboration de tous autour de l'enfant pour susciter des changements durables,
- favoriser des liaisons régulières au sein de l'équipe du réseau,
- aider à l'intégration des élèves handicapés.

Dans cette perspective :

- il est un médiateur entre enfants, parents et enseignants,
- il pratique les examens cliniques et psychométriques après rencontre et autorisation des familles,
- il assure le suivi de l'aide (entretiens avec les enfants concernés, les parents, les enseignants et lors des réunions de synthèse du Réseau).

LE MAITRE DE CLASSE D'ADAPTATION (C.L.A.D.)

Il est chargé de l'aide à dominante pédagogique, laquelle ***s'adresse aux élèves en difficulté qui ont cependant un rapport actif aux apprentissages*** ; cette aide doit être différente et complémentaire du soutien pédagogique ou des remédiations organisés dans la classe.

Elle doit permettre à l'enfant de :

- améliorer sa capacité à dépasser ses difficultés,
- maîtriser ses outils et ses méthodes de travail,
- prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite,
- transférer sa réussite dans la classe.

Pour cela :

- il établit avec l'élève un contrat de travail,
- il rend l'élève conscient de ses stratégies, de ses démarches, de ses progrès et l'aide à les réintroduire dans des situations différentes,
- il travaille sur l'erreur et vise à faire acquérir l'autonomie,
- il fait jouer les relations de groupe.

Par ailleurs, il organise des regroupements d'adaptation (groupes restreints) dont la durée et la fréquence de prise en charge sont définies dans un projet individuel d'aide, élaboré en commun et suivi avec l'enseignant concerné.

Il collabore étroitement avec les enseignants de son école de rattachement pour la compréhension des difficultés de l'enfant, l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet individuel d'aide à l'enfant. Dans ce cadre, il peut aider à la rédaction des fiches de « signalement » des enfants en difficulté et à l'analyse des évaluations conduites en classe par les enseignants.

Il rencontre la famille et les organismes extérieurs à l'école qui suivent éventuellement l'enfant.

LE REEDUCATEUR

L'aide à dominante rééducative vise à restaurer le statut de l'élève et son désir d'apprendre. Elle s'adresse plus particulièrement aux enfants présentant des difficultés de relation, de comportement et qui manquent souvent de rapports actifs aux apprentissages.

Il vise à :

- restaurer le désir d'apprendre et l'estime de soi,
- ajuster les conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles.

Pour cela :

- en tant que membre du RASED, le rééducateur participe à l'action décidée collégialement,
- de par sa fonction, il assure :
  - la mise en place de l'aide :
    . en élaborant un projet d'aide spécifique pour chaque enfant avec un contrat d'aide à dominante rééducative communiqué aux collègues ,
    . en rencontrant les différents partenaires (enseignants, parents, enfants) pour proposer le projet d'aide, en préciser les modalités (horaires, durée, fréquence) et régler les conditions de l'évaluation (échéances, observations et bilans),
  - la conduite du travail rééducatif :
    . en accueillant l'enfant, seul ou en groupes restreints, dans la salle de rééducation,
    . en proposant des activités en fonction du projet élaboré,
  - la régulation de l'aide :
    . en confrontant les observations et les avis des différents partenaires aux échéances fixées et donc, en élaborant un nouveau contrat rééducatif pour une nouvelle période,
    . en faisant part aux membres du RASED de ces observations et de ces avis au cours de réunions de synthèse destinées à ajuster la poursuite de l'aide,
  - la fin de la rééducation :
    . en faisant le bilan,
    . en rencontrant les différents partenaires,
    . en préparant l'enfant à cette échéance.

LE DIRECTEUR D'ECOLE

- **Il est responsable de la constitution des dossiers CCPE.**

- Il est responsable des synthèses pour les contrats d'intégration.

- - Il veille à ce que les membres du RASED soient associés à la vie de l'école (participation active à l'élaboration du projet d'école et des conseils de cycles) et à ce que les rencontres entre titulaires des classes et membres du RASED soient fréquentes.

- Il informe le conseil d'école de l'organisation des aides spécialisées et des modalités d'intervention.

- Il veille à informer les familles de l'existence du RASED et de son fonctionnement.

L'IEN

- Il organise le RASED :
. en analysant les besoins de la circonscription et des écoles, notamment à partir des résultats obtenus aux évaluations nationales,
. en définissant les secteurs d'intervention des membres du RA SED dont il doit approuver les emplois du temps,
. en veillant aux conditions matérielles d'installation des personnels spécialisés.

- Il participe à son animation :
. en intervenant au sein même du RASED pour une bonne répartition des tâches,
. en favorisant les échanges avec d'autres équipes de réseaux.

- Il évalue son fonctionnement :
. en inspectant individuellement les membres du RASED,
. en procédant annuellement à une évaluation de l'action des réseaux dans la circonscription,
. en rendant compte à l'Inspecteur d'Académie de ce bilan,
. en prévoyant les mesures de carte scolaire.

Le fonctionnement du RASED

Dans le cadre de l'intervention du RASED, différents personnels sont amenés à intervenir en direction de l'élève en difficulté et de sa famille en coordonnant leurs actions ; le croquis ci-dessous propose une approche systémique des interventions respectives du maître de la classe, du psychologue du RASED, des membres du RASED et du secrétaire de CCPE. Ces actions s'ordonnent en fonction des difficultés croissantes auxquelles elles tentent de répondre.

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES « APPROCHE SYSTÉMIQUE »

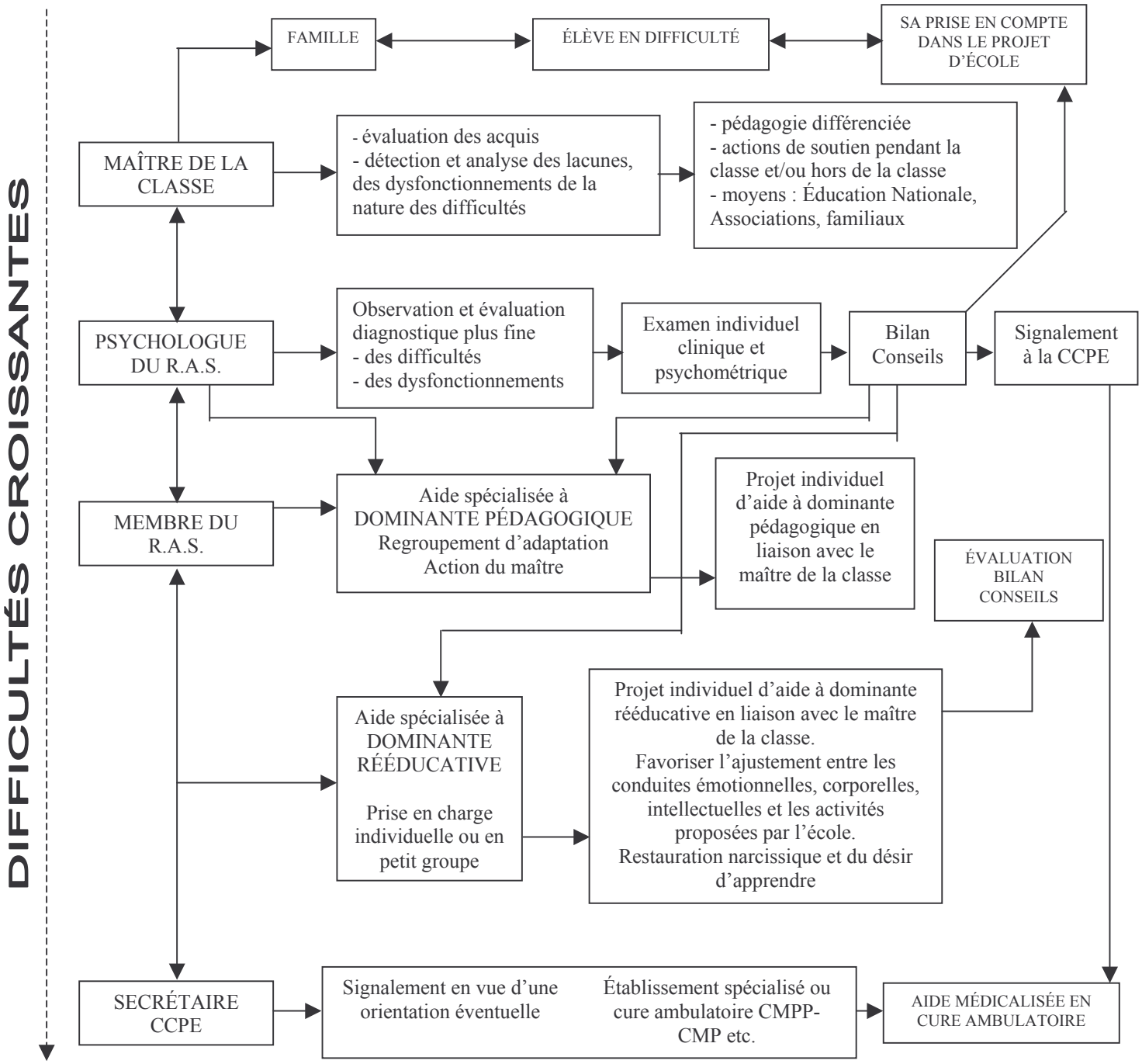
DIFFICULTÉS CROISSANTES
FAMILLE
ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ
SA PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET D'ÉCOLE
MAÎTRE DE LA CLASSE
- évaluation des acquis
- détection et analyse des lacunes, des dysfonctionnements de la nature des difficultés
- pédagogie différenciée
- actions de soutien pendant la classe et/ou hors de la classe
- moyens : Éducation Nationale, Associations, familiaux
PSYCHOLOGUE DU R.A.S.
Observation et évaluation diagnostique plus fine
- des difficultés
- des dysfonctionnements
Examen individuel clinique et psychométrique
Bilan Conseils
Signalement à la CCPE
MEMBRE DU R.A.S.
Aide spécialisée à DOMINANTE PÉDAGOGIQUE Regroupement d'adaptation Action du maître
Projet individuel d'aide à dominante pédagogique en liaison avec le maître de la classe
ÉVALUATION BILAN CONSEILS
Aide spécialisée à DOMINANTE RÉÉDUCATIVE
Prise en charge individuelle ou en petit groupe
Projet individuel d'aide à dominante rééducative en liaison avec le maître de la classe.
Favoriser l'ajustement entre les conduites émotionnelles, corporelles, intellectuelles et les activités proposées par l'école.
Restauration narcissique et du désir d'apprendre
SECRÉTAIRE CCPE
Signalement en vue d'une orientation éventuelle
Établissement spécialisé ou cure ambulatoire CMPP-CMP etc.
AIDE MÉDICALISÉE EN CURE AMBULATOIRE

Quand et comment faire appel au RASED ?

L'enseignant a dans sa classe un ou des élèves en difficulté ; il lui semble avoir épuisé toutes les possibilités offertes par une pédagogie de cycles et une différenciation pédagogique. Il établit alors une demande d'aide au réseau.

La demande d'aide :

Celle-ci fait l'objet d'une demande écrite *(cf. fiche n°1 jointe ci-après)* qui sera transmise au psychologue du réseau et au membre du réseau concerné, après signature du directeur qui en archivera un double dans le classeur du réseau.

Cette demande doit être parfaitement renseignée, car c'est elle qui servira de base de réflexion pour rechercher l'aide la mieux adaptée à l'enfant. Afin d'aider au repérage des compétences déficitaires et à l'analyse de la situation de l'élève en difficulté par rapport aux acquis de sa classe, ***le profil des acquisitions de la classe sera joint à la demande d'aide***. Les membres du RASED peuvent également apporter leur concours pour la rédaction de ces demandes.

La rédaction d'une fiche de « signalement » n'équivaut, bien entendu, pas à une acceptation par le réseau de la prise en charge.

L'analyse de la demande

En réunion de concertation, le Réseau analyse la demande ; il complète son information auprès de l'enseignant de la classe, auprès de l'enfant et de sa famille.

Propositions de prise en charge par le RASED

Après concertation, le RASED peut faire différentes propositions :

. la difficulté peut être traitée dans la classe ou dans le cycle; le cas de l'élève est renvoyé aux enseignants concernés,

. l'aide du RASED semble indiquée; un choix est fait entre une aide à dominante pédagogique et une aide à dominante rééducative,

. les problèmes découverts dépassent la compétence du RASED; le secrétaire de la CCPE est alerté afin de procéder à un signalement en vue d'une orientation éventuelle en classe spécialisée (CLIS) ou du recours à des aides extérieures à l'école (consultations ou soins spécialisés).

Sur les modalités de saisine de la CCPE, les équipes enseignantes se reporteront à la note de service de circonscription n°2.

Le projet d'aide

Si l'aide nécessaire relève de la compétence du RASED, le maître E ou le rééducateur responsable de la prise en charge rédige un projet d'aide après avoir eu, si besoin est, recours à des investigations plus approfondies : observations dans la classe, rencontres avec la famille *(cf. fiche n°2 jointe ci-après)* et avec le maître, utilisation d'outils spécifiques d'évaluation Ce projet est établi en étroite collaboration avec l'enseignant de la classe, car il doit tenir compte, ***non seulement des déficits constatés, mais également des actions de remédiation déjà mises en œuvre dans la classe.***

Le projet d'aide *(cf. fiches n°3 et 4 jointes ci-après)* précise les modalités de la prise en charge :

. les constats et l'analyse des difficultés observées,

. les objectifs généraux et les objectifs spécifiques pour un enfant donné,

. les actions envisagées par les différents partenaires concernés par la situation de l'élève (membres du RASED, enseignant de la classe, parents),

. la fréquence et la durée des séances CLAD ou de rééducation,

. les moyens de communication utilisés par les partenaires,

. le calendrier des synthèses pour régulation et ajustement,

. le suivi en cours de prise en charge et le bilan de la prise en charge *(cf. fiches n°5 et 6 jointes ci-après),*

. les conclusions commentées aux différents partenaires.

L'indication de prise en charge peut être réétudiée à la demande de l'un des partenaires. Par ailleurs, si l'enfant est conjointement suivi par un organisme extérieur à l'Éducation Nationale, le RASED s'informe de la nature et du suivi de ces aides *(cf. fiche n°7 jointe ci-après).*

Autres champs d'intervention

- L'enseignant souhaite une observation ou une évaluation de son groupe classe en début et en fin d'année scolaire ; il peut faire appel à l'un des membres du RASED qui en définira avec lui les modalités.

- L'enseignant rencontre des problèmes ponctuels dans sa classe, il peut solliciter auprès du RASED une réunion d'échanges et de réflexion.

- L'école établit son projet d'école, le RASED y participe, tout comme il participe au projet de cycles. Il aide, en particulier, les équipes pédagogiques à concevoir le volet : "aide aux élèves en difficulté" en s'appuyant sur les résultats obtenus aux évaluations (profil des acquisitions de la classe, évaluations nationales).

- L'école accueille des élèves handicapés en intégration, le psychologue participe à l'élaboration du projet individuel de l'élève.

- Les familles s'inquiètent pour leurs enfants, le directeur met en place des réunions, prend note des difficultés et fait connaître les solutions envisageables en y associant étroitement le RASED.

Notons enfin que le RASED a vocation à intervenir sur les 3 cycles de l'école primaire et que le cycle 3 ne doit pas être négligé. Néanmoins, les difficultés devant être prises en compte le plus tôt possible, la nécessité d'une priorité du cycle 2 sera considérée.

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
CIRCONSCRIPTION DE VALBONNE

Demande d'aides spécialisées

(joindre le profil des acquisitions de la classe à la date de la demande)
Fiche à conserver dans le classeur du directeur et en double au réseau

Ecole :	……
Nom – Prénom :	……
Date et lieu de naissance :	……
Classe :	…… **Enseignant** : ……..
Date de la demande :	……
Nom de la personne faisant la demande :	

I OBJET DE LA DEMANDE

Les difficultés de l'enfant se situent-elles dans le champ des **compétences transversales, méthodologiques, disciplinaires** et quelles sont ces difficultés ?

……...
……...
……...
……...

Merci de préciser les compétences indispensables qui ne sont pas acquises :

……...
……...
……...
……...

Cursus scolaire

Année						
Classe						
École						

Relations de l'enfant :
avec l'adulte ? …..…… ……
……..
……..
avec les autres enfants ? ……..
……..…….
……..
par rapport aux apprentissages ? ……..
……
……..

En classe, dans quels domaines semble-t-il :
réussir le mieux ? ……
……..
……..
être en difficulté ? …….
……
……..
être en échec ? ……..
……
……..

II STRATÉGIES MISES EN PLACE AUPARAVANT

A votre connaissance, l'enfant bénéficie-t-il d'une aide extérieure, si oui laquelle ?

Dans la classe	**Dans l'école**	**A l'extérieur (coordonnées si possible)**
Soutien ?	Décloisonnement ?	Orthophonie ?
Lequel ?	Adaptation, depuis ?	Mesures sociales ? *(Ass. Sociales, AEMO)*
	Rééducation, depuis ?	CMP, CATTP, Intersecteur, SESSAD ?
	Intervention Psychologue RASED (bilan, entretien, suivi…)	Psychologue, pédo-psychiatre ?
		Autres ?

Y-a-t-il eu maintien ? ……. Quel niveau de cycle ? …….
Passage en CCPE ? ……
L'enfant a-t-il, cette année, une fréquentation régulière ? …….
Sinon, motif des absences : ……...
……
La famille a-t-elle été informée des difficultés de l'enfant ? …….
Quand et comment ? ……..
Quelle a été sa réaction ?……
……
Quel type d'aide attendez-vous du réseau ? …….
……
……
Observations complémentaires : ……
……
……

Décision du RASED et de l'équipe pédagogique

Signature de l'Enseignant **Signature du Directeur**

Nom, Prénom : ……. Classe : ……

ENTRETIENS AVEC LES PARENTS

Fiche à conserver au Réseau

Date	**Nom et qualité du membre du Réseau**	**Compte rendu succinct** *(joindre si nécessaire un compte-rendu plus détaillé)*

Difficultés particulières de l'enfant

(motricité, audition, vision, difficultés somatiques, énurésie, encoprésie, problème de santé etc.)

PROJET D'AIDE INDIVIDUALISÉE À DOMINANTE PÉDAGOGIQUE (CLAD)

Année scolaire :

Fiche à conserver dans la CLAD

Nom : …….. Ecole : …….
Prénom : …….. Cycle : …….
Date de naissance : …….. Niveau : ……..

Origine de la demande : ……
Date de la demande : …….
Motif de la demande : …….

MODALITÉS DU CONTRAT

Durée prévue de l'aide : ……

Constitution du groupe : ……
(nombre d'enfants et classe)

Nombre de séances dans le groupe : ……

Jours	Horaire	Activités de la classe
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

OBJECTIFS GÉNÉRAUX POUR LE GROUPE ET SUPPORTS ENVISAGÉS

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR L'ENFANT

PROCHAINE SYNTHÈSE ÉVALUATION-SUIVI PRÉVUE LE :

CONTRAT D'AIDE À DOMINANTE RÉÉDUCATIVE n°

Fiche à conserver par le rééducateur

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

Classe : **Enseignant :** **École :**

Date de la demande :
Dates des séances d'observation :
Date de la mise en place du projet :
Estimation de la durée de l'aide :
Type d'aide:
Nombre de séances par semaine :
Durée :
Jour et heure :

CONSTAT :

interne	**externe**	
du rééducateur après …. séances d'observation	de l'enseignant rencontré le :	des parents rencontrés le :

OBJECTIFS	
Pour le rééducateur	**Pour l'enseignant**
	DÉMARCHE ET SUPPORTS :

PROCHAINE SYNTHÈSE ÉVALUATION-SUIVI PRÉVUE LE :

SUIVI DE LA PRISE EN CHARGE

Fiche à conserver au réseau

Type de prise en charge :

Nom : …….. Ecole : ……
Prénom : …….. Classe : ……
Date de naissance : …… Date du projet : ……..……..
Enseignant responsable : ……..……..

DATE	COMMENTAIRES

BILAN DE LA PRISE EN CHARGE

Fiche à conserver au réseau

Type de prise en charge :

Nom : …….. Ecole : ……
Prénom : …….. Classe : ……
Date de naissance : …… Date du projet : ……..……..
Enseignant responsable : …….……..

ÉVALUATION DES COMPETENCES ayant fait l'objet de stratégies alternatives en CLAD ou en rééducation (compétences transversales ? méthodologiques ? disciplinaires ?)

Durée de l'aide (en nombre de séances)

Des aides extérieures ont-elles été mises en place ? Lesquelles ?

Décision (poursuite ou arrêt de la prise en charge

Date :
Le RASED L'enseignant

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
CIRCONSCRIPTION DE VALBONNE
Fiche à conserver au Réseau

FICHE DE LIAISON ÉCOLE / SERVICE DE SOINS

Année scolaire : ……

Nom : …….. Ecole : ……
Prénom : …….. Classe : ……
Date de naissance : …… Enseignant : ……..……..

Service de soins : ……
Médecin responsable : ……
Personnes(s) à contacter : ……..

Date de la première consultation : …… à la demande de :…….

	ORTHOPHONIQUE	PSYCHOLOGIQUE	PSYCHOMOTRICITÉ	AUTRE à préciser
Nom(s) du (des) praticiens				
Rythme prévu				
Rythme réel				

Arrêt à la demande de : ……

Bilans

5 - Le RASED de Valbonne

Composition

RASED Valbonne — Année scolaire 2001-2002

Sous Réseau Vallauris 1 — Implantation : École Élémentaire Mistral

Poste	Nom	Écoles / Fonctions	Nombre d'élèves
Psychologue	Mme Biancheri Patricia	Maternelle Dolto Maternelle Pagnol Maternelle Tilleuls Élémentaire Daudet Élémentaire Mistral	69 171 119 274 186 ___ 799
Rééducateur	Mme Césaro Dominique	Même secteur	Même effectif
CLAD	Mmes Truffert et Genin	CLAD Tilleuls	101
	Mme Bertucci Mireille	CLAD Daudet	267
	Mme Davin Dominique	CLAD Mistral	176
ASZ	Mme Cousin Michèle _____ Mme Leymarie Catherine	0,5 SAS Mistral 0,5 Aide pédagogique cycle 3 Mistral _____ 0,5 SAS Daudet 0,5 Ateliers ZEP Daudet	

SAS : Section d'Adaptation et de Soutien : classe ouverte assurant la transition GS-CP à mi-temps.

ASZ : Animateur Soutien ZEP.

RASED Valbonne

Année scolaire 2001-2002

Sous Réseau Vallauris 2

Implantation : École Élémentaire Langevin

Poste	Nom	Écoles / Fonctions	Nombre d'élèves
Psychologue	M. Ancillotti Jean Pierre	Maternelle Langevin Maternelle Gachon Élém. Langevin 1 Élém. Langevin 2 Élémentaire Gachon	216 189 220 236 296 ___ 1157
Rééducateurs	Mme.Vermeulen Roselyne M. Michel Jean Jacques	Même secteur	Même effectif
CLAD	Mme Blary-Lour Geneviève	CLAD Langevin 1	208
	Mme François Carine	SAS Langevin 1 et 2 le matin CLAD Langevin 2 l'après-midi	 236
	M. Risso Marc	CLAD Gachon élém. et mat.	 495
ASZ	Mme Vera Isabelle M. Arnaud Jean Christophe	0,5 Soutien langage Langevin mat. ___ 0,5 Soutien cycle 3 Langevin 1 et 2. 0,5 Ateliers ZEP Langevin 1 et 2.	

RASED Valbonne | Année scolaire 2001-2002

Sous RéseauValbonne | Implantation : École Élémentaire Garbejaire

Poste	Nom	Écoles / Fonctions	Nombre d'élèves
Psychologue	Mme	Maternelle Daudet Maternelle Île verte Maternelle Garbejaire Maternelle Sartoux Élémentaire Campouns Élémentaire Île verte Élémentaire Garbejaire Élémentaire Sartoux	209 140 189 139 268 194 289 232 + 116 1876
Rééducateur	Mme Boyer Michèle (1/2 temps)	Maternelle Île verte Élémentaire Île verte Maternelle Garbejaire Élémentaire Garbejaire Maternelle Sartoux Élémentaire Sartoux	119 188 188 285 133 324 1237
CLAD	M. Marchand Patrick	**CLAD Campouns** (mat. et élém.)	203 362 565
	Mme Gallesio Sophie	**CLAD Gargejaire** (mat. et élém.) Sartoux (mat. et élém.)	188 285 133 324 930

RASED Valbonne | Année scolaire 2001-2002

Sous Réseau Rouret | Implantation : École Élémentaire Rouret

Poste	Nom	Écoles / Fonctions	Nombre d'élèves
Psychologue	M. Seguin (1/2 temps)	Maternelle Bar/Loup Maternelle Châteauneuf Maternelle Opio Maternelle Roquefort Maternelle Rouret Élémentaire Bar/Loup Élémentaire Châteauneuf Élémentaire Cipières Primaire Gréolières Élémentaire Opio Élémentaire Roquefort Élémentaire Rouret	101 84 80 192 162 139 156 21 51 136 368 270 1760
CLAD itinérante	Mlle Durand Carole	Bar/Loup (mat. et élém.) Le Rouret (mat. et élém.) Cipières Gréolières	101 139 162 270 21 51 744

Circulation de l'information

Afin d'organiser au mieux la circulation de l'information dans l'école et entre l'école et le RASED, deux classeurs RASED seront tenus à jour et mis à la disposition des enseignants.

a/ Classeur Documentation

Il contient la documentation relative au RASED.

b/ Classeur demandes d'aide *(cf. fiche n°1)*

Il regroupe :

- les demandes d'aide pour intervention du RASED, ***avec notification de la décision***

Ce classeur est régulièrement remis à jour ; il est complété chaque année par le bilan quantitatif par école des interventions du RASED *(cf. fiche n°8 jointe ci-après)*. Il est présenté à l'IEN lors de chacun de ses passages dans l'école.

Afin de faciliter la circulation de l'information entre l'école et la circonscription :

- Au début de chaque année, les maîtres d'adaptation et les rééducateurs envoient à l'IEN leur emploi du temps ; les psychologues envoient leur projet de travail établi en concertation avec les directeurs des écoles de leur secteur et les autres membres concernés. Ce projet doit identifier les difficultés majoritairement rencontrées (entre autres, les compétences les plus déficitaires) et les réponses qui seront apportées.

- En fin d'année, chaque acteur du réseau (maîtres d'adaptation, rééducateurs, psychologues) envoient à l'IEN une courte synthèse du fonctionnement qu'ils ont mis en place, des difficultés rencontrées et des possibles remèdes à y apporter.

- Le psychologue du réseau établit également en fin d'année, avec les autres membres du réseau et les directeurs des écoles du secteur sur lequel il intervient, le bilan quantitatif par école des signalements au RASED et des réponses obtenues. Il est important que chaque école remplisse ce document, y compris quand par manque de moyens, aucune réponse n'a pu être obtenue. Envoyé à l'IEN, il lui permet d'apprécier les besoins estimés par chaque école. Le psychologue scolaire classe et envoie ces bilans avec sa propre fiche de synthèse de fin d'année.

Calendrier d'actions du RASED

Le calendrier proposé ci-après n'a de valeur qu'indicative; chaque secteur doit l'adapter aux besoins et aux conditions d'exercice spécifiques de son secteur d'intervention.

1er trimestre : Le RASED est réuni, à l'initiative et avec l'équipe de circonscription pour une réflexion sur le schéma annuel de fonctionnement ; les autres réunions se font ensuite, sur chaque secteur, à l'initiative du psychologue qui en a la charge.

SEPTEMBRE : L'enseignant a récupéré le profil des acquisitions et les livrets scolaires de ses élèves; il complète, au besoin, son information par des évaluations.
Au cours du premier conseil de maîtres de cycles, les élèves présentant des difficultés sont repérés à partir de l'examen contradictoire des acquis et des lacunes de chaque élève; pour ces élèves, un projet pédagogique individuel est mis au point par l'enseignant qui peut, pour certains cas, faire appel au maître de CLAD, voire au psychologue pour compléter ses évaluations et observations. Conjointement, l'enseignant de la classe établit les premiers contacts avec les parents.

OCTOBRE : L'enseignant, après consultation du conseil de cycles, établit les fiches de signalement au RASED ; le RASED décide des suites à donner et fait connaître ses propositions de prise en charge. Pour les élèves dont il se chargera, un projet d'aide individuel est rédigé avec, selon les cas, des aides spécialisées (pédagogiques ou rééducatives), des aides extérieures avec la collaboration des parents ou sollicitation de l'avis de la CCPE. les parents sont, bien entendu, informés et, si possible, associés à ce projet.

AVANT NOVEMBRE : Début des prises en charge à dominante pédagogique (CLAD) et à dominante rééducative. Le contact est maintenu entre les personnels spécialisés et les classes ordinaires.

DÉCEMBRE à MAI : À l'occasion des conseils de cycles, les mêmes procédures sont mises en oeuvre pour les élèves se révélant en difficulté dans le courant de l'année scolaire.
Les projets individuels font l'objet de bilans intermédiaires ou définitifs suivant la périodicité prévue pour chacun d'entre eux. Quand il y a intervention d'organismes extérieurs à l'école, une liaison est établie pour faire le point sur les progrès ou les problèmes rencontrés par chaque élève. Conjointement, les parents sont tenus informés par le membre du RASED concerné de l'avancée du projet d'aide et de ses résultats.

MAI / JUIN : À l'occasion du dernier conseil de cycles et avec l'aide du RASED, un bilan est établi pour l'année écoulée et les propositions pour l'année scolaire suivantes sont préparées. Les éventuelles décisions de maintien en fin de cycle sont examinées par le conseil des maîtres de cycle et par le RASED.

BILAN QUANTITATIF PAR ECOLE DES INTERVENTIONS DU RASED — Année scolaire :

Fiche à conserver dans le classeur de l'école et au réseau

		SIGNALEMENT DES BESOINS								RÉPONSES						Intervention du psychologue	
Effectif de l'éole	Cours	Difficultés du langage oral	Difficultés du langage écrit	Difficultés logico-mathématiques	Instabilité agressivité	Passivité inhiition	Désintérêt scolaire, lenteur	autres	Total des enfants en difficulté	Retour à la classe	Suggestion prise en charge extérieure	Prise en charge extérieure	Saisine d'une commission (CCPE : CDES)	Aide du réseau		Examen psychologique	Suivi psychologique
														à dominante pédagogique	à dominante rééducative		
	P.S																
	M.S																
	G.S.																
	C.P.																
	C.E. 1																
	C.E. 2																
	C.M. 1																
	C.M. 2																
	C.L.I.S.																
	Total des signalements																

Ce tableau est destiné à faire apparaître la fréquence des divers motifs de signalement et des réponses proposées par le réseau.
C'est un bilan quantitatif qui devrait permettre de suivre l'évolution de l'activité du réseau d'année en année.

6 - Les CLIS

Ces classes ne sont pas destinées à répondre à la difficulté scolaire persistante, mais aux problèmes scolaires posés par l'existence d'un handicap.

Les élèves de CLIS ; qui sont-ils ?

Ce sont des enfants dont le handicap a été reconnu par une commission d'éducation spéciale; soit ils ne peuvent, dans l'immédiat, être accueillis dans une classe ordinaire, mais l'admission dans un établissement spécialisé ne s'impose pas, soit ils sont pris en charge par un service ou un établissement spécialisé qui les intègre en CLIS à temps partiel ou complet.
Dans les deux cas, l'accueil ultérieur dans une classe ordinaire, à temps partiel ou complet, reste un objectif à viser, car les CLIS (comme leur nom l'indique) ont une mission d'intégration scolaire.

À quel handicap répondent les CLIS ?

CLIS 1 : 1 E : enfants atteints d'un handicap mental / 1 D : enfants ayant des troubles du psychisme.
CLIS 2 : enfants handicapés auditifs.
CLIS 3 : enfants handicapés visuels.
CLIS 4 : enfants atteints d'un handicap moteur.
L'âge de ces élèves correspond à celui de la scolarisation pré-élémentaire et élémentaire.
Comment se gère l'intégration scolaire des élèves de CLIS ?

L'ADMISSION EN CLIS

Qui décide ?
La CCPE ou la CDES si la décision d'admission est liée à l'organisation d'un soutien spécialisé entraînant une prise en charge financière.

Aides à la décision
- l'avis de l'enseignant de la CLIS dans laquelle l'admission est envisagée à partir d'informations sur la composition de la CLIS, sur le projet pédagogique,
- la connaissance des capacités des élèves à assumer les contraintes et exigences minimales de comportement qu'implique la vie à l'école et à communiquer (communion compatible avec les enseignements scolaires, les situations de vie et d'éducation collectives).

CLIS 1	CLIS 2	CLIS 3	CLIS 4
Évaluation psychométrique Évaluation clinique qui insistera sur la dynamique évolutive, l'importance des interactions enfant/environnement familial et social Évaluation des capacités et des limites cognitives.	Tests audiométriques	Tests visuels (expression chiffrée de l'acuité visuelle – description du champ de vision) Tenir compte de la spécificité des déficiences visuelles importantes ou de la cécité	Déficience motrice considérée en elle-même (la gravité de l'atteinte motrice, les pathologies associées, ne sont pas des contre-indications)
	Conjointement, prise en compte des potentialités de l'enfant, de son appétence et de ses compétences en matière de communication, de son comportement social, de l'aide familiale qui peut lui être apportée.		

LA CLIS DANS L'ÉCOLE

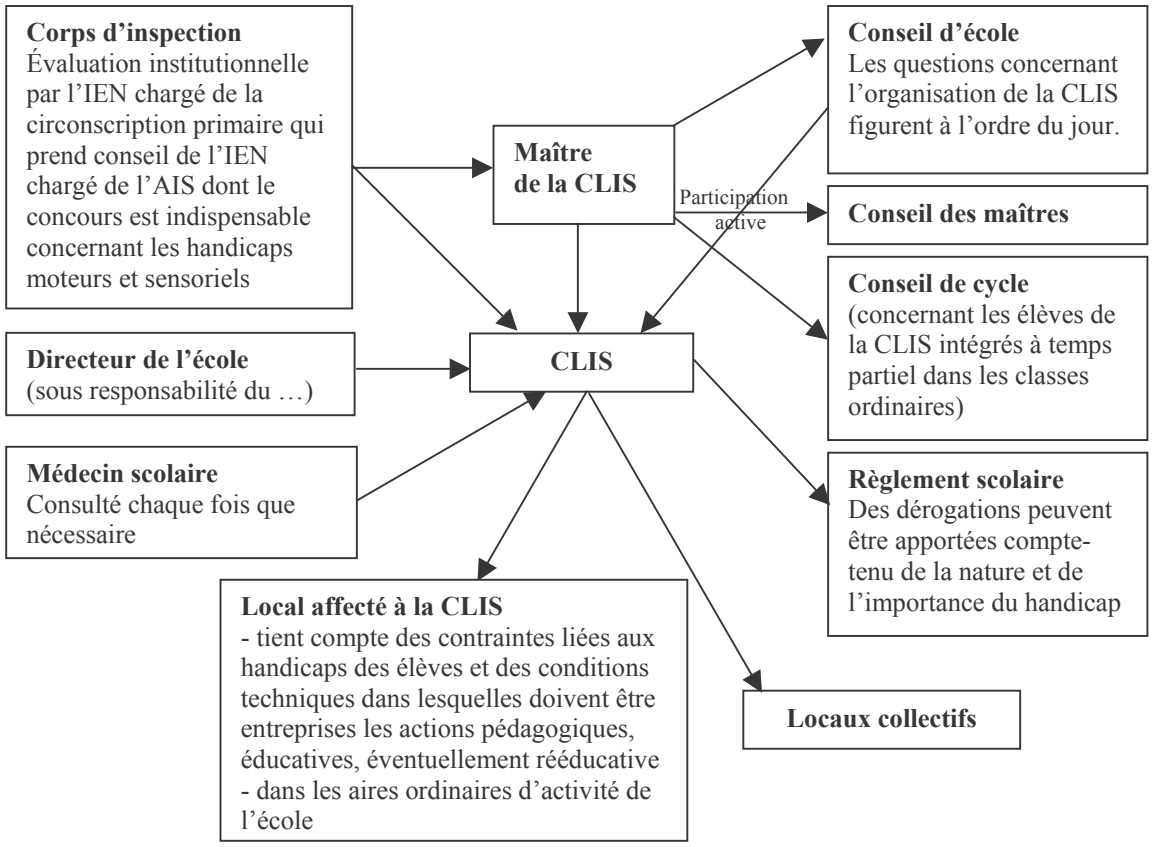
Corps d'inspection
Évaluation institutionnelle par l'IEN chargé de la circonscription primaire qui prend conseil de l'IEN chargé de l'AIS dont le concours est indispensable concernant les handicaps moteurs et sensoriels
Maître de la CLIS
Participation active
Conseil d'école
Les questions concernant l'organisation de la CLIS figurent à l'ordre du jour.
Conseil des maîtres
Conseil de cycle
(concernant les élèves de la CLIS intégrés à temps partiel dans les classes ordinaires)
Directeur de l'école
(sous responsabilité du …)
CLIS
Médecin scolaire
Consulté chaque fois que nécessaire
Règlement scolaire
Des dérogations peuvent être apportées compte-tenu de la nature et de l'importance du handicap
Local affecté à la CLIS
- tient compte des contraintes liées aux handicaps des élèves et des conditions techniques dans lesquelles doivent être entreprises les actions pédagogiques, éducatives, éventuellement rééducative
- dans les aires ordinaires d'activité de l'école
Locaux collectifs

Carte scolaire
La CLIS compte pour une classe dans le calcul du nombre de classes de l'école.
L'effectif des élèves de la CLIS est comptabilisé séparément de l'effectif des classes de l'école et limité à 12 élèves.

Comment se gère l'intégration scolaire des élèves de CLIS ?

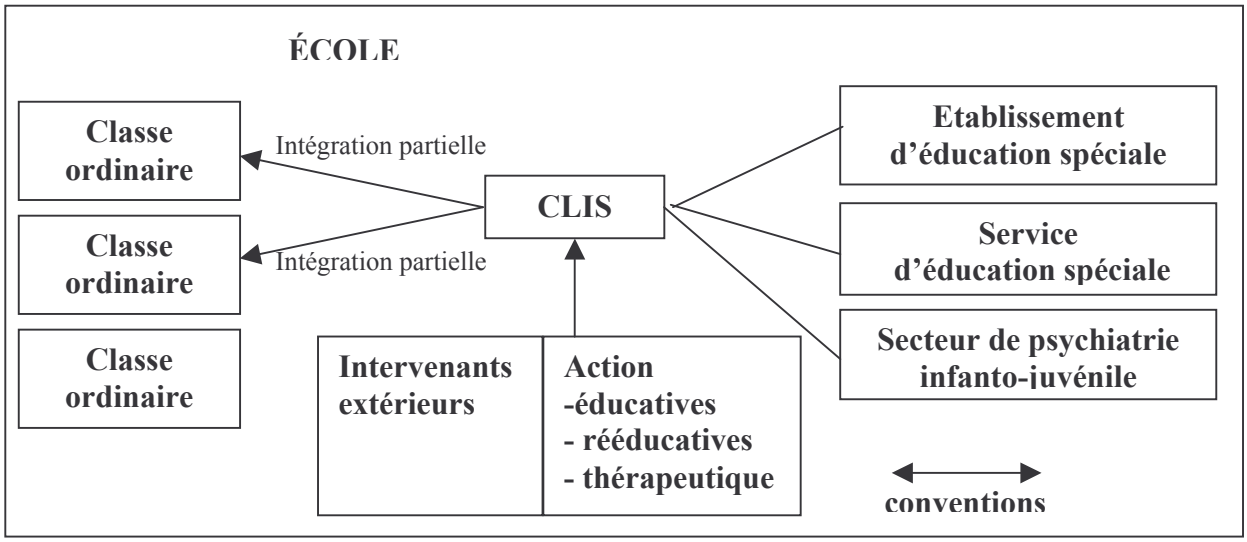

7 - Sigles utilisés en AIS

Commissions spécialisées

CCPE : Commission de Circonscription Préscolaire et élémentaire
CCSD : Commission de Circonscription du Second Degré
CDES : Commission Départementale de l'Éducation Spéciale

Classes, sections et établissements spécialisés

CLIS : Classe d'Intégration scolaire
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
EREA : Établissement Général et Professionnel Adapté
IME : Institut Médico-Éducatif
IMP : Institut Médico-Pédagogique
IMPRO : Institut Médico-Professionnel

Les personnels

IEN-AIS : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaire
CAPSAIS : Certificat d'Aptitude aux Actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaire. Options :
- **A** = handicap auditif (CLIS)
- **B** = handicap visuel (CLIS)
- **C** = handicap moteur (CLID)
- **D** = handicap mental (CLIS, IME, hôpital de jour)
- **E** = maître spécialisé pour les aides à dominante pédagogique (CLAD ou CLIS)
- **F** = SES-SEGPA
- **G** = maître spécialisé à dominante rééducative (RASED, CMPP)

DEPAS : Diplôme d'État de Psychologie Scolaire

Structures d'aides

Éducation Nationale
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficulté (maîtres G / maîtres E / psychologues)

Extérieur (santé, privé)
CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce
CMP : Centre Médico Psychologique
PMI : Protection Maternelle et Infantile (chargée des consultations de la petite enfance)
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

Services Sociaux
AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert
AES : Allocation d'Éducation Spéciale
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

8 - Bibliographie sommaire

- Aider les élèves en difficulté : vers le travail en réseau, CDDP de la Marne, 1995.
- Aider les élèves à apprendre, G. de Vecchi, Pédagogies pour demain, Hachette.
- Pour une approche globale de L'élève : apports théoriques, CRDP de Picardie.
- Les obstacles culturels aux apprentissages, CNDP.
- Contre l'exclusion scolaire, CRDP du Centre.
- Charte pour les élèves en difficulté, CDDP de la Marne, 1981.
- Réseau de projets et réussite scolaire, A. Lestage, P. Delmas, Nathan Pédagogie, 1997

Ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque pédagogique de la circonscription.

COMMISSIONS DE L'EDUCATION SPECIALE (C.C.P.E. - C.C.S.D.)
Circonscription de Valbonne - Sophia Antipolis.
Ecole de lire verte 2555 route de Biot 06560 Valbonne 04 92 94 05 06
Secrétaire: Alain Joly

PROJETS INDIVIDUELS D'INTEGRATION DES ENFANTS HANDICAPES

Loi d'orientation du 30-06-1975
Circulaire du 29-01-1982
Circulaire du 29-01-1983
Arrêté du 09-01-1989
Circulaire du 18-11-1991

1 - Quelques rappels

La loi d'orientation du 30-06-1975 en faveur des personnes handicapées a institué l'obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés et a fixé comme objectif prioritaire leur intégration en milieu scolaire ordinaire.

Les circulaires sur l'intégration du 29-01-82 et du 29-01-83 ont permis que des actions d'intégration aux formes multiples et variées se développent avec succès.

"L'intégration nécessite généralement pendant ou hors temps scolaire et dans le cadre conventionnel le soutien éducatif ou thérapeutique de professionnels, qu'ils appartiennent au secteur public, aux services et établissements d'éducation spéciale ou qu'ils soient de statut libéral. Elle reçoit l'aide des collectivités locales..."

La circulaire du 29-01-83 a institué la mise en place d'un projet éducatif, pédagogique et thérapeutique pour chaque enfant et adolescent handicapé ou en difficulté, en raison d'une maladie, de troubles de la personnalité ou de troubles graves du comportement et de la conduite, et pouvant être inséré en milieu ordinaire, compte tenu de la nature ou de la gravité de leur affection aussi bien que des moyens mobilisables pour les accueillir.

Le handicap peut se définir par l'existence de *déficiences* (aspect lésionnel du handicap), *d'incapacités* (correspondant à une réduction de la capacité d'aspect fonctionnel), de *désavantages* (limitant ou interdisant l'accomplissement d'un rôle normal de l'individu dans la société).

II - Rôle du Chef d'Etablissement

Il prépare le projet pédagogique, avec l'équipe médico-éducative, réunit les différents membres, préside les réunions de synthèse.

Il est garant de la cohérence de cette action d'ensemble réunissant des partenaires spécifiques.

L'équipe pédagogique, réunie par le Chef d'Etablissement, estime remplie les conditions d'une intégration scolaire

L'accueil immédiat est proposé à la Commission d'Education Spéciale. Il appartient à cette dernière de notifier cette intégration, d'être le garant de l'action engagée et de veiller à la mise en place d'un projet individuel d'intégration.

COMMISSIONS DE L'EDUCATION SPECIALE (C.C.P.E. - C.C.S.D.)
Circonscription de Valbonne - Sophia Antipolis.
Ecole de lire verte 2555 route de Biot 06560 Valbonne 04 92 94 05 06
Secrétaire: Alain Joly

PROCEDURE DE SAISINE DES COMMISSIONS DE L'EDUCATION SPECIALE

NOTE à l'attention de:

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements Scolaires Publics et Privés (Maternelle, Elémentaire, 1er Cycle, 2° Cycle, Spécialisé)

I - QUELQUES RAPPELS

La lettre et l'esprit des textes réglementaires soulignent la nécessité d'obtenir l'adhésion réelle des familles à la saisine des C.C.P.E., C.C.S.D., C.D.E.S.

Les interventions des équipes éducatives de l'Ecole, du Collège ou du Lycée chercheront en accord avec la famille des solutions adaptées à l'intérieur de l'établissement scolaire que fréquente l'enfant ou l'adolescent.

Ce n'est que devant l'insuffisance ou l'impossibilité de mettre en œuvre de telles mesures que la saisine de la Commission doit être demandée.

L'Equipe Educative qui se réunira préalablement pour - faire la synthèse des différents éléments constitutifs du dossier désignera celui de ses membres qui. sera chargé de les représenter devant la Commission.

II - LE DOSSIER

C'est le Chef d'Etablissement ou le Directeur d'école qui réunit les éléments du dossier. C'est donc lui qui prendra l'initiative de :

a) Obtenir l'accord écrit des familles (en cas de carence ou d'échec qui pourraient nuire à l'enfant, se reporter à la circulaire du 14-11-79)
b) Promouvoir une réunion de synthèse rassemblant les membres de l'Equipe Educative (enseignants, membres du R.A.S.E.D, assistante sociale, conseiller d'orientation…)
c) Contacter les personnes chargées de remplir les feuillets pédagogique, médical, social et psychologique en leur indiquant les dates à respecter.
d) Rassembler ces documents et les adresser au Secrétariat de la Commission au minimum dix jours avant la date de la Commission

Aucun dossier incomplet parvenu hors délais et à fortiori présenté le jour même de la commission ne pourra être examiné et sera ajourné.

III - INTEGRATION

Toute intégration en milieu scolaire nécessite la rédaction d'un ***projet individuel d'intégration***

élaboré, et- signé par les différents intervenants (établissement - famille - servire de soins ou de soutien) à initiative du Chef d'Etablissement ou du Directeur d'école.

PROCÉDURES EN VUE DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉS

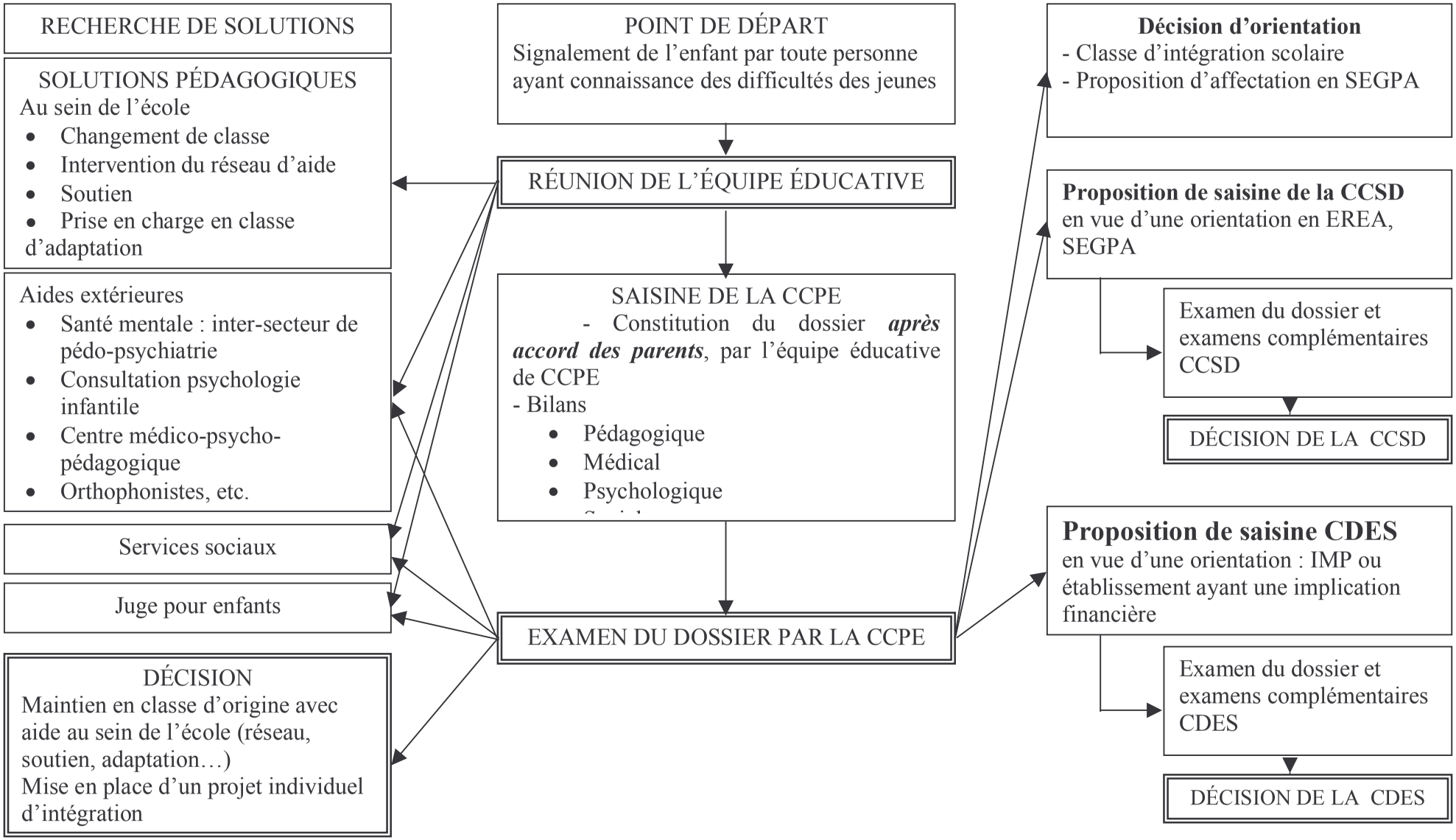
RECHERCHE DE SOLUTIONS
SOLUTIONS PÉDAGOGIQUES
Au sein de l'école
• Changement de classe
• Intervention du réseau d'aide
• Soutien
• Prise en charge en classe d'adaptation
Aides extérieures
• Santé mentale : inter-secteur de pédo-psychiatrie
• Consultation psychologie infantile
• Centre médico-psycho-pédagogique
• Orthophonistes, etc.
Services sociaux
Juge pour enfants
DÉCISION
Maintien en classe d'origine avec aide au sein de l'école (réseau, soutien, adaptation…)
Mise en place d'un projet individuel d'intégration
POINT DE DÉPART
Signalement de l'enfant par toute personne ayant connaissance des difficultés des jeunes
RÉUNION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE
SAISINE DE LA CCPE
- Constitution du dossier *après accord des parents*, par l'équipe éducative de CCPE
- Bilans
• Pédagogique
• Médical
• Psychologique
EXAMEN DU DOSSIER PAR LA CCPE
Décision d'orientation
- Classe d'intégration scolaire
- Proposition d'affectation en SEGPA
Proposition de saisine de la CCSD
en vue d'une orientation en EREA, SEGPA
Examen du dossier et examens complémentaires CCSD
DÉCISION DE LA CCSD
Proposition de saisine CDES
en vue d'une orientation : IMP ou établissement ayant une implication financière
Examen du dossier et examens complémentaires CDES
DÉCISION DE LA CDES